
Documents sauvegardés

Jeudi 23 octobre 2025 à 10 h 26

1 document

Par Université de Rennes

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

Ouest-France (site web)

22 octobre 2025

Augmenter la taxe de séjour de 200 % ? Les professionnels de l'hôtellerie en Bretagne réagissent

« Injuste, disproportionnée et déconnectée des réalités du terrain. » C'est en ces termes que réagit l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Bretagne (Umih Bretagne), au projet ...

3

Documents sauvegardés



© 2025 Ouest-France. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.

news-20251022-OFW-16e092b4-af6b-11f0-ad64-c51ff7d9b96e

Nom de la source

Ouest-France (site web)

Mercredi 22 octobre 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Ouest-France (site web) • 249
mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Rennes, Bretagne, France

Augmenter la taxe de séjour de 200 % ? Les professionnels de l'hôtellerie en Bretagne réagissent

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026, un amendement est proposé portant sur une augmentation de 200 % de la taxe de séjour. Une proposition qui inquiète l'Umih Bretagne (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Bretagne).

« Injuste, disproportionnée et déconnectée des réalités du terrain. » C'est en ces termes que réagit l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Bretagne (Umih Bretagne), au projet d'un amendement portant sur une augmentation de 200 % de la taxe de séjour dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026.

Dans un communiqué, l'Umih Bretagne dénonce « une hausse incompréhensible et dangereuse de la taxe de séjour » et rappelle que celle-ci « a été créée pour soutenir le développement touristique local, pas pour combler les manques budgétaires d'autres politiques publiques ».

« Une charge insoutenable pour les clients »

Pour les professionnels bretons de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, cela va représenter « une charge insoutenable pour les clients et les établissements, [...] un risque réel pour l'attractivité et l'emploi ». Ils réclament le retrait de cette proposition et appellent à une concertation entre tous

les acteurs du tourisme « avant toute modification du dispositif de la taxe de séjour ».

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026, un amendement est proposé portant sur une augmentation de 200 % de la taxe de séjour.

. Archives Ouest-France